

VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97-033 du 28 août 1997

portant autorisation de ratification de
l'Accord de Prêt signé le 07 décembre 1996
entre la Banque Arabe pour le
Développement Economique en Afrique et la
République du Bénin, relatif au financement
du projet "Aménagement de la Vallée du
Niger", Périmètre de la SOTA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

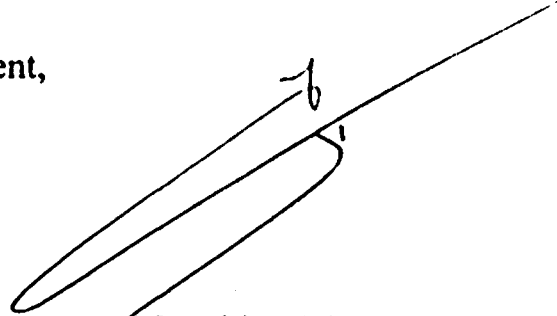
Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Prêt précité, signé le 07 décembre 1996 avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique dans le cadre du financement du projet "Aménagement de la Vallée du Niger" Périmètre de la SOTA pour un montant de quatre millions sept cent quatre vingt mille (4 780 000) \$ US soit environ deux milliards trois cent quatre vingt dix millions (2 390 000 000) francs CFA.

.../...

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

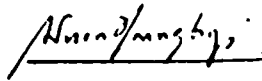
Fait à COTONOU, le 28 août 1997

par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de
 l'Action Gouvernementale et des Relations avec les
 Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Mininistre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC
 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
 DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-